

**Lettre aux porteurs du fonds « MCA GTD ».**

Le 10/05/2012

**Objet : Mutation du fonds « MCA GTD » (FR0010231936)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « **MCA GTD** », dont la société de gestion est **MCA FINANCE**, et nous vous remercions de votre fidélité.

**1 – L'opération**

Afin de suivre les évolutions des marchés de taux, la Société de gestion a décidé de procéder à la **mutation du FCP « MCA GTD », classé « Diversifié »** pour offrir à sa clientèle un OPCVM permettant de saisir toutes les opportunités de marché.

**Ainsi, plusieurs éléments relatifs à la politique d'investissement, au profil de risque et de rendement vont être modifiés sur le fonds « MCA GTD ».**

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour cette mutation a été obtenu en date du 09/05/2012.

**Les modifications interviendront à partir du 15/05/2012 et pour l'augmentation des frais du 19/06/2012.**

Si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le **rachat sans frais de vos parts**, pendant 3 mois à compter à compter de la réception de cette lettre d'information..

**2 – Les modifications entraînées par l'opération**

Modification du profil de rendement/risque : oui

Augmentation du profil de rendement/risque : oui

Augmentation des frais : oui

**Profil de risque et gestion :**

**Changement de l'indicateur de référence :**

Le fonds « **MCA GTD** » aura désormais pour objectif de gestion la recherche d'une **performance supérieure à son indicateur de référence MARKIT IBOXX EURO LIQUID HIGH YIELD**, dans le cadre d'une gestion équilibrée, en valeurs mobilières qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme

L'indicateur est retenu sur les cours d'ouverture, exprimé en euro, et tient compte des coupons.

(en lieu et place de l'indice de référence constitué de 20% CAC 40, 20% CAC All Tradable, 60% Euro MTS 1-3 ans)

**Changement des fourchettes d'exposition :**

Les fourchettes moyennes de détention des actions et des instruments de taux sont modifiées comme suit :

Actions :

- **0 à 20%, en actions émises par des sociétés de tous secteurs d'activité, essentiellement de moyenne et grande capitalisations des pays de la zone euro ;**

Au lieu de 0% à 50% maximum, émises par des sociétés de valeurs mobilières émises par des sociétés de tous secteurs d'activité (à dominante moyenne et grande capitalisation) des 24 pays de l'OCDE (particulièrement parmi les pays de la zone euro, Royaume Uni, Suisse, Etats-Unis, Japon) ;

Instruments de taux :

- **80% à 100%, en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par tous émetteurs souverains, publics ou privés de la zone euro, de toutes notations.**

Au lieu de 0 à 100%, en obligations et autres titres de créance émis principalement par des émetteurs privés.

La partie du portefeuille exposée aux instruments de taux (obligations et instruments du marché monétaire) est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10.

**Par ailleurs, l'exposition sur les titres spéculatifs sera modifiée pour passer à 80% maximum en titres de créances « high yield » (spéculatifs) de notation inférieure à BBB- ou A3 à l'émission ou en cours de vie.** Il pourra donc y avoir une exposition en titres de créances de notation inférieure à BB-, au lieu d'une exposition spéculative jusqu'à BB seulement auparavant.

Auparavant l'évolution du Fonds dépendait à la fois du marché des actions de tous secteurs et des marchés d'obligations et de taux du secteur privé.

Désormais, ce fonds sera exposé en majorité aux marchés monétaires et de taux, y compris fortement exposé à des titres de taux spéculatifs (80% maximum). Les risques de taux et de crédit seront ainsi renforcés.

La fourchette de sensibilité aux variations de taux d'intérêt passe de 0-5 à 0-10, rendant potentiellement le fonds plus sensible aux variations des taux d'intérêt.

Désormais, les actions sont des actions de la zone euro au lieu de l'OCDE.

Le fonds ne sera plus exposé au risque de change (contre 100% maximum auparavant).

**Ainsi, alors que votre fonds était jusque là relativement équilibré en termes d'allocation actions/produits de taux, il sera désormais davantage axé sur les produits de taux, avec un biais sur les titres spéculatifs.**

**Frais :**

Les frais de gestion sont augmentés et passent de 1,196% à 1,80% TTC maximum de l'actif net.

**Modalités de fonctionnement :**

Le calcul de la valeur liquidative devient hebdomadaire le mardi (au lieu de chaque quinzaine le mardi) et la part sera décimalisée le 22/05/2012 en millièmes de part.

Souscription initiale minimum : 1 part

Souscriptions ultérieures et rachats : 1 millième de part

**Tableau comparatif des éléments modifiés :**

	<b>Avant transformation</b>	<b>Après transformation</b>
<b>Conformité aux normes européennes</b>	OPCVM non conforme respectant les règles d'investissement et d'information de la directive 85/611 CE modifiée	OPCVM non conforme
<b>Objectif de gestion</b>	Le FCP est a pour objectif dans le cadre d'une gestion équilibrée, de surperformer à moyen terme son indice de référence constitué de 20% CAC 40, 20% CAC All Tradable, 60% Euro MTS 1-3 ans grâce à la sélection de valeurs mobilières figurant principalement parmi les valeurs composant les principaux indices internationaux.	L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence MARKIT IBOXX EURO LIQUID HIGH YIELD, dans le cadre d'une gestion équilibrée, en valeurs mobilières qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme.
<b>Indicateur de référence</b>	20% CAC 40 + 20% CAC All Tradable + 60% Euro MTS 1-3 ans	100% MARKIT IBOXX EURO LIQUID HIGH YIELD
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP sera investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Cette exposition pourra se faire par des investissements aussi bien en titres en direct que par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM.</p> <p>La politique de gestion est déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activité et des anticipations d'évolution de taux.</p>	<p>Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP sera investi indifféremment en actions, obligations de toute nature et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Cette exposition pourra se faire par des investissements aussi bien en titres en direct que par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM. La politique de gestion est déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activité et des anticipations d'évolution de taux et repose sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de 2 axes de performances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Gestion Action &amp; Titres intégrant des dérivés</b> <b>Recherche de rendement dans le cadre d'une sélection d'action de grande capitalisation dans une optique d'encaissement de dividende et/ou de vente d'option sur titres.</b></li> <li>▪ <b>Gestion Taux</b> <b>Recherche de rendement actuariel supérieur au taux sans risque.</b></li> </ul>
<b>Exposition en actions et en instruments de taux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le niveau d'investissement en actions pourra varier de 0% à 50% maximum, émises par des sociétés de valeurs mobilières émises par des sociétés de tous secteurs d'activité (à dominante moyenne et grande capitalisation) des 24 pays de l'OCDE (particulièrement parmi les pays de la zone euro, Royaume Uni, Suisse, Etats-Unis, Japon) ;</li> <li>- dans une fourchette de 0 à 100%, selon les anticipations du gérant sur la conjoncture, en obligations et autres titres de créance émis principalement par des émetteurs privés, et ayant une durée moyenne inférieure à 4 ainsi qu'une sensibilité inférieure à 5.</li> </ul>	<p>L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>0 à 20%, en actions émises par des sociétés de tous secteurs d'activité, essentiellement de moyenne et grande capitalisations des pays de la zone euro ;</b></li> <li>• <b>80% à 100%, en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par tous émetteurs souverains, publics ou privés de la zone euro, de toutes notations.</b></li> </ul>

		La partie du portefeuille exposée aux instruments de taux (obligations et instruments du marché monétaire) est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10. Il peut s'exposer en obligations convertibles libellées en euro jusqu'à 20%. Le FCP s'interdit d'investir sur les marchés émergents. Il n'est pas exposé au risque de change Le cumul des expositions n'excède pas 100% de l'actif.
<b>Sensibilité aux taux d'intérêt de la poche taux</b>	0 à 5	0 à 10
<b>Titres de créances « high yield » (spéculatifs) de notation inférieure à BBB- ou A3/P3 à l'émission ou en cours de vie</b>	Bénéficiant pour l'essentiel d'une notation au moins égale à BB et pouvant accessoirement être non notés	Il peut s'exposer à des instruments de taux spéculatifs dont la notation est inférieure à « Investment grade » (A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle de Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente dans une autre agence), ou non notés, y compris les obligations convertibles, jusqu'à 80% de l'actif.
<b>Risque de change</b>	Jusqu'à 100%	<b>0%</b>
<b>Centralisations des souscriptions et des rachats</b>	Chaque quinzaine le mardi à 11h	<b>Hebdomadaire le mardi à 9h</b>
<b>Périodicité de calcul de la valeur</b>	Chaque quinzaine le mardi	<b>Hebdomadaire le mardi</b>
<b>Décimalisation des parts</b>	Parts entières	<b>Millièmes de part à compter du <b>22/05/2012</b></b>
<b>Minimum de souscription</b>	1 part	<b>Souscription initiale minimum : 1 part Souscriptions ultérieures et rachats : 1 millième de part</b>
<b>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</b>	<b>5%</b>	<b>3% maximum</b>
<b>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</b>	<b>3,5%</b>	<b>néant</b>
<b>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</b>	<b>néant</b>	<b>1%</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>1,196% TTC</b>	<b>1,80% TTC</b>

### 3 - Information

Nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur joint en annexe et à contacter éventuellement votre conseiller habituel.

Si vous nous accordez votre confiance et que vous souhaitez conserver vos parts du Fonds « MCA GTD », aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le **rachat sans frais de vos parts**, pendant 3 mois à compter de la réception de cette lettre d'information.

Le prospectus du FCP « MCA GTD » est tenu à votre disposition au siège de MCA FINANCE et sera envoyé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

**MCA FINANCE** - 21 rue Paul Bert - 49000 - ANGERS

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**MCA FINANCE**